

l'organisation démocratique des grèves.

L'attitude des directions CGT et CFDT, qui se réclament d'un syndicalisme de classe et du socialisme, mérite par contre qu'on s'y arrête.

La direction CFDT

. Ce qu'elle dit...

Dans le récent No spécial de syndicalisme sur l'autogestion (No 1415, nov 72) on trouve des positions de principe à première vue correctes :

« Quel est le lien entre la pratique de la CFDT dans son action d'aujourd'hui et ses positions sur l'autogestion ? »

On ne peut pas, d'un côté, proclamer comme objectif final l'autogestion et d'un autre côté décider des formes de lutte syndicale et politique sans en tenir compte.

Si la CFDT déclarait qu'elle veut l'exercice du pouvoir par les travailleurs eux-mêmes et en même temps si elle menait l'action en prenant toutes les décisions au sommet sans laisser d'initiative à la base, elle ne serait pas sérieuse... La CFDT emploie parfois le terme d'*autogestion des luttes*. C'est pour signifier que les travailleurs avec leurs organisations ont le rôle déterminant pour décider des formes d'action après avoir analysé collectivement les situations et les rapports de force... »

« Initiative à la base », « Autogestion des luttes », etc... on s'attendrait à ce que ces orientations de principe soient assorties d'engagements plus précis en matière d'organisation des luttes, par exemple d'une prise de position en faveur de l'élection démocratique du comité de grève...

« Autogestion des luttes », « analyse collective des situations », très bien ! Mais dans quel cadre ? Uniquement dans les sections CFDT ? Dans des assemblées informelles où les syndicats « consultent » vaguement les travailleurs avant de décider comme bon leur semble ?

En réalité les pétitions de principe « autogestionnaires » de la CFDT sont beaucoup trop générales pour engendrer une orientation claire sur le terrain. Dans la pratique elles laissent place, de fait, à des prises de position plus que douteuses.

. Ce qu'elle fait ...

L'expérience des luttes récentes est riche d'exemples dans lesquels la CFDT a fait preuve d'une hostilité ouverte ou inavouée à l'élection de véritables comités de grève.

* La CFDT des Pays de Loire a par exemple écrit dans un bulletin préparatoire à son dernier congrès que : « La grève est une affaire trop sérieuse pour en laisser la responsabilité aux